

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 11^e jour d'octobre 2022, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Sain-François.


Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Israël Bouchard, Jacques Bouchard, Viviane de Bock et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

Monsieur Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Catherine Coulombe que le conseil municipal désireux d'apporter les modifications suivantes au règlement de zonage no 603 et présente ci-dessous le projet de règlement 702 qui sera adopté lors de la séance régulière de novembre 2022.

- « remplacer les définitions suivantes inscrites à l'article 16.1 du règlement de zonage #603; - marge, marge de recul arrière, marge de recul avant, marge de recul latérale »;
- « Bonification de l'article 8.1 du règlement de zonage #603 - Forme des bâtiments »;
- « Bonifier l'article 8.3 du règlement de zonage #603 - Matériaux de revêtement extérieurs interdits ».



Jean-Guy Bouchard, maire

COPIE CONFORME